

COMMUNIQUE DU 19-05-2016 DEPOT DES ETATS FINANCIERS

EMPLOIS - RESSOURCES	
EMPLOIS	
I. Emplois de l'exercice	
1. Missions sociales	
1.1 Réalisées en :	
Education au développement	
1.2 Réalisées à l'étranger	
Afrique	
Asie	
Amérique latine	
	1 503 279 €
de recherche de fonds	
l'appel à la générosité du public	294 646 €
l'appel et de traitement des dons	376 822 €
l'appel et de traitement des dons	498 480 €
la recherche des autres	333 331 €
	863 308 €
	213 665 €

Le Directeur général des Impôts porte à la connaissance des contribuables que, conformément à l'article 24 de l'annexe fiscale pour l'année 2016, les dates de dépôt des états financiers sont fixées comme suit : - 30 mai 2016 : Pour les entreprises non soumises à la certification des comptes ; - 30 juin 2016 : en ce qui concerne les entreprises soumises à l'obligation de certification des comptes. Ces dates s'appliquent pour la première fois aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Les contribuables concernés sont invités à se rendre dans leur Centre des Impôts de rattachement afin d'accomplir cette obligation fiscale. Passés ces délais, les retardataires s'exposent aux sanctions prévues par les dispositions en vigueur.